



Bruxelles, le 8 octobre 2015  
(OR. fr)

12486/15

JAI 697  
COMIX 448

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	24 septembre 2015
Objet:	Résultats des travaux du Comité mixte au niveau de hauts fonctionnaires du 24 septembre 2015

---

- **Projet de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au code des visas de l'Union (code des visas) (refonte) (première lecture)**  
= **Débat d'orientation sur la question de la refonte**  
**11730/15 VISA 266 CODEC 1157 COMIX 380**

La présidence a conclu que le Conseil respecterait les règles de la refonte et, par conséquent, retirerait tous les changements substantiels apportés aux parties blanches du texte au terme de l'examen de la proposition dans le groupe de travail.

Par ailleurs, il a également été conclu que la Commission prendrait en compte les préoccupations soulevées par les délégations en ce qui concerne la mise en œuvre pratique des modifications du code des Visas incluses dans les parties grisées de la proposition de refonte, comme les coûts administratifs, et étudierait en conséquence plus avant l'impact de ces modifications en vue de faciliter les travaux futurs au sein du Conseil.

- **Politique des visas**
  - **Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au code des visas de l'Union (code des visas) (refonte) (première lecture)**
    - = **Débat d'orientation/Rapport sur l'état des travaux**
  - . **Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'un visa d'itinérance et modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen**

La présidence a présenté le document 11858/15 reprenant quatre sujets relatifs à la refonte du Code des visas et un sujet concernant le visa d'itinérance à soumettre au Conseil JAI des 8 et 9 octobre 2015.

Les délégations ont accueilli favorablement les sujets choisis par la présidence. Au terme des débats, celle-ci a conclu que, dans un souci d'efficacité et de facilité pour les ministres qui ne disposeront pas de beaucoup de temps durant le Conseil d'octobre, le document devait être simplifié. Par ailleurs, la délégation allemande a proposé d'y ajouter un sujet supplémentaire relatif à la représentation obligatoire, ce que la présidence a accepté. Enfin, la délégation grecque s'est opposée à la suppression du régime spécial d'émissions de visas à la frontière visé à l'article 33 du projet de règlement, telle que suggéré par la présidence.

En conséquence, la présidence a conclu qu'une version révisée du document serait présentée lors d'une prochaine réunion du comité pour finaliser le document à soumettre aux ministres les 8 et 9 octobre prochain.

- **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (première lecture)**
  - = **Débat général**
    - 11978/15 DATAPROTECT 139 JAI 657 DAPIX 149 FREMP 183**
    - COMIX 403 CODEC 1179**
    - 11972/15 DATAPROTECT 137 JAI 654 DAPIX 147 FREMP 181**
    - COMIX 400 CODEC 1177**
    - + COR 1**

Le Comité mixte a discuté six des dix chapitres du projet de directive sur la protection des données.

Le Président a conclu que les conseillers JAI se réuniraient pour travailler sur les points ouverts du texte et que le point serait de nouveau à l'ordre du jour du Comité mixte le 30 septembre 2015